



## CETA : distinguons le VRAI du FAUX

(document basé sur une publication Interbev, complétée par la CR)

Pratiques courantes au Canada	La réglementation européenne	Ce que prévoit le CETA
Simulateurs de croissance hormonaux (anabolisants) autorisés	Simulateurs de croissances hormonaux interdits	Des viandes canadiennes garanties sans hormones MAIS pas sans OGM (aucune disposition prévue pour le soja OGM intégré dans la ration des bovins)
Ration alimentaire complétée par des farines animales de non-ruminants (porc, volaille,...) et de ruminants (farines de sang, gélatine...)	Interdiction d'utilisation de farines animales dans l'alimentation des bovins, y compris les farines de non-ruminants	<b>Aucune disposition ni contrôles prévus pour garantir l'importation de viandes issues de bovins nourries sans farines animales</b>
Pas de politique de réduction des antibiotiques. Utilisation d'antibiotiques comme activateurs de croissance	<b>Interdiction des antibiotiques activateurs de croissance. Une politique ambitieuse de lutte contre l'antibiorésistance au niveau européen et national (plan écoantibio). A noter : un règlement a été adopté en décembre 2018 pour appliquer l'interdiction des antibiotiques activateurs de croissance aux importations. Ce règlement n'est pas appliqué, à ce jour</b>	<b>Aucune disposition sur la réduction de l'usage des antibiotiques. Le CETA laisse la possibilité au Canada d'utiliser des activateurs de croissance contenant des antibiotiques</b>
Une faible prise en compte de l'environnement et du bien-être animal : utilisation en routine de <b>46 produits phytosanitaires</b> interdits en Europe, <b>des parcs d'engraissement hors sol (feed lots)</b> dont <b>60 % rassemblent plus de 10 000 animaux<sub>2</sub></b>	<b>Une réglementation européenne stricte sur les produits phytosanitaires et le bien-être animal (directive 98/58, 2009/128, règlement 1099/2009, etc.). Maintien d'un élevage à taille humaine (60 vaches en moyenne en France)</b>	<b>Aucune disposition sur le bien-être animal ou sur la promotion de modèles d'élevage respectueux de l'environnement</b>
<b>Pas de traçabilité des animaux</b> depuis leur lieu de naissance (traçabilité par lot, Les veaux ne sont identifiés qu'à partir de leur premier mouvement)	<b>Mise en place d'une traçabilité individuelle obligatoire pour chaque animal</b> , du lieu de naissance jusqu'au lieu de transformation des viandes	<b>Un système de traçabilité moins rigoureux</b>

	Ce qu'annonce le gouvernement	Ce qui se passe sur le terrain
Contrôles	<p>« Aucun produit agricole ne respectant pas nos normes sanitaires ne rentrera sur le territoire européen »</p> <p>Renforcement des contrôles pour les produits importés à l'horizon 2020</p>	<p>À l'heure actuelle, <b>6 containers sur 5 000</b> sont contrôlés au port du Havre, soit moins de 1 %. Ce chiffre est encore plus faible à Rotterdam (Pays-Bas) ou à Anvers (Belgique) – Source FranceInfo</p> <p>Le récent scandale de la viande polonaise avariée prouve que la France et l'Europe n'arrivent pas à garantir une viande conforme à la réglementation. Comment vérifier ce qu'il se passe outre-atlantique ?</p>
Reconnaissance de l'accord de Paris	« Les traités de nouvelle génération respectent les accords de Paris »	<p>La révision récente du panel hormone, 45 000 tonnes de viande élaborée sans hormones destinées au marché européen, vient d'octroyer 35 000 tonnes aux USA.</p> <p>Les USA sont pourtant sortis de l'Accord de Paris en 2017.</p>
Utilisation du contingent de 75 000 tonnes de viande bovine	« L'impact des exportations vers l'UE de viande bovine est minime, seules 1 000 tonnes ont été importées en 2018 dont 12 tonnes seulement pour la France »	La filière Canadienne est en train de s'organiser <b>pour remplir ce contingent en totalité</b> . Par exemple, depuis décembre 2018, les éleveurs ont besoin de disposer d'une ordonnance pour avoir accès aux antibiotiques.
Compétitivité de la viande bovine Canadienne	« Le contingent accordé par le CETA (65 000t) représenterait moins de 1 % de la consommation européenne (7 millions téc)	Si la totalité du contingent est servi en aloyaux, il arriverait sur un petit marché européen de 800 000 tonnes. Cela représenterait 5,8 % de la production de l'UE. Si ces aloyaux sont issus de race à viande (ce qui risque bien d'être le cas car le cheptel allaitant est très important au Canada), <b>cela représenterait 17 % de la production de l'UE</b> .
« Bénéfice » pour les éleveurs laitiers	« Les contingents de fromage à destination du Canada ont été remplis à hauteur de 98,5 % sur les 18 500 tonnes ouvertes dans le cadre de l'accord. Cela bénéficie donc énormément aux éleveurs laitiers européens. »	<p><b>Le contingent de produits laitiers de 18 500 tonnes vers le Canada ne représente que 0,25 % de la production européenne donc peu de bénéfices pour les éleveurs laitiers européens.</b></p> <p>Ce contingent représente cependant 32 % de la consommation de fromages fins canadienne, elle aura donc un fort impact pour les éleveurs laitiers canadiens qui voient leur marché s'ouvrir peu à peu.</p> <p>En plus de bénéficier de retombées minimales, les éleveurs laitiers européens subiront l'arrivée massive de bœuf canadien qui fera chuter les cours de la viande bovine et donc des vaches de réforme.</p>